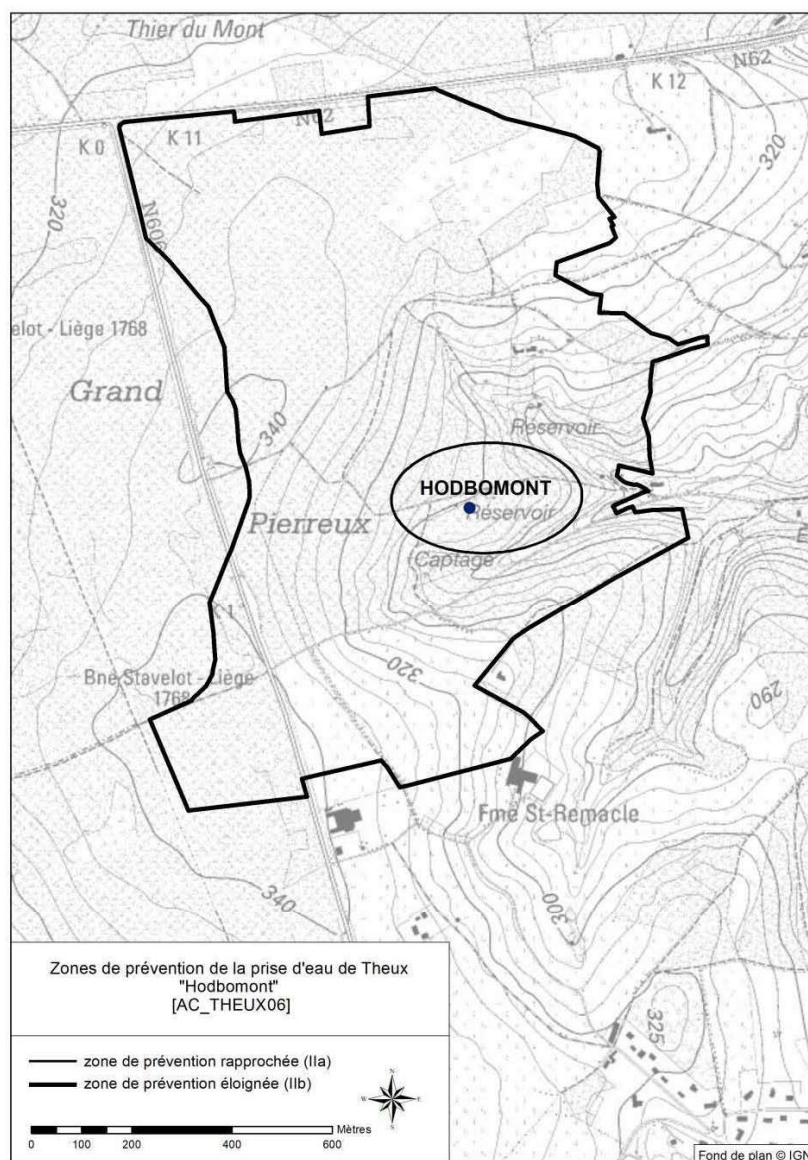


Annexes à l'arrêté ministériel du 25 février 2025 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Hodbomont » sis sur le territoire de la commune de Theux

ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 février 2025 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Hodbomont » sis sur le territoire de la commune de Theux.

Namur, le 25 février 2025.

Le Ministre de l'Environnement,
Y. COPPIETERS